

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** MISA-221-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS06 Tête de mort sur deux tibias

Toxicité aiguë - par contact cutané - catégorie 1

H310 Mortel par contact cutané.



GHS08 Danger pour la santé

Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité - catégorie 1A

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 1

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration - catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale - catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour la reproduction - effets sur ou via l'allaitement

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS06 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 - benzène
 - endrin ketone
 - dieldrine (ISO)
 - lindane
- **Mentions de danger**
 - Liquide et vapeurs très inflammables.
 - Nocif en cas d'ingestion.
 - Mortel par contact cutané.
 - Provoque une irritation cutanée.
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Peut induire des anomalies génétiques.
 - Peut provoquer le cancer.
 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - Tenir hors de portée des enfants.
 - Lire l'étiquette avant utilisation.
 - Se procurer les instructions avant utilisation.
 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 - Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
 - Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
 - Se laver soigneusement après manipulation.
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - NE PAS faire vomir.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 3

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

· **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = *3

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

71-43-2	benzène	95,882% w/w
309-00-2	aldrine (ISO)	0,229% w/w
72-54-8	TDE	0,229% w/w
72-55-9	2,2-bis(p-chlorophényl)-1,1-dichloroéthylène	0,229% w/w
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	0,229% w/w
60-57-1	dieldrine (ISO)	0,229% w/w
76-44-8	heptachlor (ISO)	0,229% w/w
1024-57-3	époxyde d'heptachlore	0,229% w/w
72-43-5	methoxychlore	0,229% w/w
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	0,229% w/w
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	0,229% w/w
319-86-8	(1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	0,229% w/w
58-89-9	lindane	0,229% w/w

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
 - Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
 - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Porter un appareil de protection respiratoire.
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 4)

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
71-43-2 benzène

EL (Canada)	Valeur momentanée: 2,5 ppm Valeur à long terme: 0,5 ppm Skin; ACGIH A1; IARC 1
EV (Canada)	Valeur momentanée: 2,5 ppm Valeur à long terme: 0,5 ppm Skin

1024-57-3 époxyde d'heptachlore

EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³ Skin
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³ Skin

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne.

Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· **Protection des mains:**

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· **Odeur:**

Aromatique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

6 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

80 °C

· **Point d'éclair**

-11 °C

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	555 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	1,2 Vol % 8 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	100 hPa
· Densité à 20 °C: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	0,88 g/cm ³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	0,7 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique à 20 °C: Cinématique:	0,66 mPas Non déterminé.
· Teneur en solvants: Solvants organiques: VOC (CE)	96,1 % 96,11 %
Teneur en substances solides: · Autres informations	4,1 % Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

CA/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

11 Données toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	536 mg/kg
Dermique	LD50	48,8 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	131 mg/L

71-43-2 benzène

Oral	LD50	3.340 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	48 mg/kg (souris) >8.260 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	9.980 mg/L (souris)

309-00-2 aldrine (ISO)

Oral	LD50	39 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	98 mg/kg (rat) 15 mg/kg (lapin)

72-54-8 TDE

Dermique	LD50	1.200 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

72-55-9 2,2-bis(p-chlorophényl)-1,1-dichloroéthylène

Oral	LD50	880 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

50-29-3 DDT (nom commun non adopté par ISO)

Oral	LD50	87 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.510 mg/kg (rat) 300 mg/kg (lapin)

60-57-1 dieldrine (ISO)

Oral	LD50	38 mg/kg (souris) 38 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10 mg/kg (rat) 250 mg/kg (lapin)

959-98-8 endosulfan I

Oral	LD50	76 mg/kg (rat)
------	------	----------------

33213-65-9 endosulfan II

Oral	LD50	240 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

1031-07-8 endosulfan sulfate

Oral	LD50	18 mg/kg (rat)
------	------	----------------

72-20-8 endrine (ISO)

Oral	LD50	3 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	60 mg/kg (rat) 60 mg/kg (lapin)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

76-44-8 heptachlor (ISO)		
Oral	LD50	40 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	119 mg/kg (rat)
1024-57-3 époxyde d'heptachlore		
Oral	LD50	15 mg/kg (rat)
53494-70-5 endrin ketone		
Oral	LD50	10 mg/kg (rat)
72-43-5 methoxychlore		
Oral	LD50	1.855 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	6.000 mg/kg (rat)
319-84-6 (1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane		
Oral	LD50	177 mg/kg (rat)
319-85-7 (1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane		
Oral	LD50	6.000 mg/kg (rat)
319-86-8 (1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane		
Oral	LD50	1.000 mg/kg (rat)
58-89-9 lindane		
Oral	LD50	88 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	900 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.560 mg/L (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

Très toxique

Danger par résorption dermique.

Le produit peut causer des dommages héréditaires.

· **Catégories cancérogènes**

· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)		
71-43-2	benzène	1
309-00-2	aldrine (ISO)	3
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	2A
60-57-1	dieldrine (ISO)	3
72-20-8	endrine (ISO)	3
76-44-8	heptachlor (ISO)	2B
1024-57-3	époxyde d'heptachlore	2B
72-43-5	methoxychlore	3
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	2B

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	2B
58-89-9	lindane	1
· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)		
71-43-2	benzène	K
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	R
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R
319-86-8	(1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R
58-89-9	lindane	R

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B, Cancérogénicité - catégorie 1A, Toxicité pour la reproduction - effets sur ou via l'allaitement

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	UN1114

(suite page 11)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

· Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT · TMD · IMDG · IATA	BENZÈNE solution 1114 BENZÈNE solution, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT BENZENE solution, MARINE POLLUTANT BENZENE solution
--	--

- Classe(s) de danger pour le transport

- DOT, IATA



· Class · Label · TMD, IMDG	3 Liquides inflammables. 3
---	--



· Classe · Étiquette	3 Liquides inflammables. 3
---	--

- Groupe d'emballage

· DOT, TMD, IMDG, IATA	II
--	-----------

· Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : aldrine (ISO)
---	--

· Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
---	---

· Marquage spécial (TMD):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
---	---

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
---	--

· Indice Kemler:	33
--	-----------

· No EMS:	F-E,S-D
---	----------------

· Stowage Category	B
--	----------

· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
--	--------------------------------------

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
--	------------------------

- Indications complémentaires de transport:

- DOT

· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
--	--

- TMD

· Quantités limitées (LQ)	1L
---	-----------

· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
--	--

· Catégorie de transport	2
--	----------

· Code de restriction en tunnels	D/E
--	------------

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 11)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1114 BENZÈNE SOLUTION, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	
71-43-2	benzène
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)
319-84-6	(1 alpha,2 alpha,3 beta,4 alpha,5 beta,6 beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane
319-85-7	(1 alpha,2 beta,3 alpha,4 beta,5 alpha,6 beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane
319-86-8	(1 alpha,2 alpha,3 alpha,4 beta,5 alpha,6 beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane
58-89-9	lindane

- **Liste canadienne des substances**

· Liste des substances domestiques (DSL) du Canada	
71-43-2	benzène
72-43-5	methoxychlore
58-89-9	lindane

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)	
71-43-2	benzène

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)	
Aucun des composants n'est compris.	

- **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

- **Prescriptions nationales:**

- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**
Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/29/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/29/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 12)

· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 03/29/2019 / 1**· Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
NFPA: National Fire Protection Association (USA)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA/FR